


# Procédure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique) <a href="#">2004/0131(AVC)</a>	Procédure terminée
Accord euro-méditerranéen d'association CE/Egypte: protocole à la suite de l'élargissement 2004 Voir aussi <a href="#">2001/0092(AVC)</a> Sujet 6.40.05.02 Relations avec les pays du Grand Maghreb et du Maghreb Zone géographique Égypte	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	PPE-DE <a href="#">BROK Elmar</a>	13/09/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Agriculture et pêche</a>	<a href="#">2677</a>	19/09/2005
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2636</a>	31/01/2005
	<a href="#">Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)</a>	<a href="#">2605</a>	24/09/2004
Commission européenne	DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire	

Evénements clés			
17/06/2004	Publication de la proposition législative initiale	<a href="#">COM(2004)0428</a>	
13/09/2004	Vote en commission		
12/01/2005	Publication de la proposition législative	<a href="#">05100/2005</a>	Résumé
27/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/02/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0041/2005</a>	
23/02/2005	Résultat du vote au parlement		

23/02/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0036/2005</a>	Résumé
19/09/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
12/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2004/0131(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
	Voir aussi <a href="#">2001/0092(AVC)</a>
Base juridique	Acte d'adhésion 2003 (10 pays) T 6-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a2; Traité CE (après Amsterdam) EC 310
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/22125

### Portail de documentation

Proposition législative initiale	<a href="#">COM(2004)0428</a>	17/06/2004	EC	
Document de base législatif complémentaire	<a href="#">11146/2004</a>	27/08/2004	CSL	Résumé
Document de base législatif	<a href="#">05100/2005</a>	12/01/2005	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0041/2005</a>	17/02/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0036/2005</a> <a href="#">JO C 304 01.12.2005, p. 0136-0182 E</a>	23/02/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2005)1076/2</a>	31/03/2005	EC	

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

<a href="#">Décision 2005/702</a> <a href="#">JO L 267 12.10.2005, p. 0024-0024</a> Résumé
---

## Accord euro-méditerranéen d'association CE/Egypte: protocole à la suite de l'élargissement 2004

Le présent document constitue le protocole définitif à l'accord entre l'Union européenne et l'Égypte portant sur l'inclusion des 10 nouveaux États membres à l'accord d'association entre l'Union et ce pays.

## Accord euro-méditerranéen d'association CE/Egypte: protocole à la suite de l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord d'association euro-méditerranéen entre l'Union et l'Égypte.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil sur l'approbation d'un accord.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord euro-méditerranéen UE-Égypte d'association doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure simplifiée (conclusion de l'accord par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres et le pays tiers concerné). Cette procédure ne porte pas atteinte aux compétences propres de la Communauté.

L'accord vise également à adapter le protocole relatif aux produits agricoles et à inclure les nouvelles langues officielles de l'Union dans le texte de l'accord.

Le texte du protocole négocié avec l'Égypte est joint à la proposition (voir doc. Conseil n° 11146/2004)

## Accord euro-méditerranéen d'association CE/Egypte: protocole à la suite de l'élargissement 2004

---

Le Parlement européen a donné son avis conforme sur la conclusion du protocole.

## Accord euro-méditerranéen d'association CE/Egypte: protocole à la suite de l'élargissement 2004

---

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord d'association euro-méditerranéen entre l'Union et l'Égypte.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil 702/2005/CE relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Égypte, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne des 10 nouveaux États membres.

CONTENU : La présente décision vise à permettre l'association des 10 nouveaux États membres à l'accord euro-méditerranéen d'association entre la Communauté et ses États membres, d'une part, et l'Égypte. Le protocole vise également à adapter le protocole relatif aux produits agricoles de l'accord de base et à inclure les nouvelles langues officielles de l'Union dans le texte de l'accord.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2005.